

1  
Séance du mardi 8 Février 1916.

—  
Présidence de M. Peytral.

—  
La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimond, Amic, Beauvisage, Cogerence, Chantemps, Deville, Dupont, Donnery, Guillier, Jeanneroy, Jernouvrier, Lhopiteau, Millier-Lacroix, Pichot, Peyronnet, Lintilhac, Barbier, Itieg, De Selves, Grenillot, Etigny, Gouron.

M. le Président rend compte à la commission de l'examen, dont il a été chargé avec quatre de ses collègues, de la question des dépenses secrètes et de la démarche qu'il a faite auprès de M. le Ministre des affaires étrangères, qui ne veut rien modifier aux dispositions déjà prises à cet égard.

Il donne lecture d'une note qu'il a rédigée sur cette question.

M. Millier-Lacroix <sup>résume</sup> ~~expose~~ en quelques mots une conversation qu'il vient

2

d'avoir ~~une~~ <sup>avec</sup> M. le Député Louis Marin  
en sujet de la mission dont ce dernier  
a été chargé en ce qui concerne les fonds secrets

La commission décide que M. Bephal  
continuera ses pourparlers sur cette question  
avec la commission du Budget.

M. Steeg ne s'oppose pas à ce mode  
d'action, mais il voudrait qu'on dépensât  
le moins d'argent possible.

M. Berchet demande que le contrôle  
le plus sévère soit exercé sur l'emploi et la  
discrimination de ces dépenses secrètes.

M. Lintilhac appuie les observations  
de M. Berchet.

M. le Président donne lecture d'une  
lettre que lui a adressée, le 4 février, M.  
le ministre de la guerre en ce qui concerne,  
pour les membres des commissions parlemen-  
taires, le droit de contrôle et de vérification  
des approvisionnements dans la zone des  
armées. Il ajoute que cette lettre qui  
a été adressée également à la commission  
du Budget de la Chambre des Députés, a  
paru à cette dernière inacceptable, ainsi  
qu'on témoigne une lettre <sup>de son Président</sup> qui a fait  
également connaître à la commission.  
M. le Président partage cette manière

3

De voir et donne lecture d'un projet de lettre qu'il se propose d'adresser sur cette question au ministre de la guerre.

M. Millies-Lacroix rappelle les incidents de la mission qu'il a remplie récemment dans la zone des armées pour se rendre compte des gaspillages d'approvisionnement qui pourraient y avoir été commis. Il en conclut que la commission des finances, comme la commission du budget, ont tous droits de contrôle à cet égard. La commission n'a donc aucune autorisation à demander, elle n'a qu'à s'adresser au ministre.

M. Perchot, Dupont, Mougeot, Doumer et Jannin parlent dans le même sens.

M. le Président dit que l'incident est clos et qu'il va, de concert avec M. le rapporteur général et le rapporteur du budget de la guerre, rédiger une lettre qu'il enverra à M. le ministre de la guerre.

La commission revient ensuite à son ordre du jour comportant tout d'abord la suite de la discussion sur l'affaire du Crusot et de la société des hauts fournisseurs de Caen.

M. le Président rappelle à la commission qu'à la fin de la dernière

4

séance, M. le sous-secrétaire d'Etat des  
munitions lui a remis une copie du  
contrat <sup>passé</sup> entre l'Etat et le Creusot au  
sujet des usines de Normandie, sans  
examiner la question au point de vue  
technique, il considère qu'il conviendrait,  
suivant lui, de faire connaître au Gouver-  
nement que la commission estime que  
le dit contrat ne rentre pas dans les  
termes du décret du 28 7<sup>bre</sup> 1915.

A la suite d'une discussion à  
laquelle prennent part M. M. Aimond,  
Journé, Couron et le Président, ce  
dernier déclare que la commission lui  
semble suffisamment éclairée et lui  
propose de se prononcer sur les deux  
questions suivantes :

1<sup>o</sup> L'avance de 25 millions rentre-  
t-elle dans les conditions de l'art. 9  
du contrat de 7<sup>bre</sup> 1915 ?

2<sup>o</sup> Quelle sera pour la défense  
nationale l'utilité de ce contrat ?

Après un court échange d'observa-  
tions entre M. M. Aimond, hostile à la  
première proposition et M. M. Couron,  
Barbier et Millier, décroir la 1<sup>re</sup>

5  
 question est mise aux voix et par treize voix  
 contre cinq, la commission décide que le  
 contrat ne rentre pas dans les conditions  
 de l'art. 9 de la loi de 1903.

En ce qui concerne la seconde, la  
 commission décide, sur la proposition de  
 M. De Selver, que le vote qui vient d'avoir  
 lieu sera notifié non seulement au Gov-  
 ernement, mais tout particulièrement  
 à M. le Ministre des Finances afin de  
 maintenir les relations de la commission  
 des ~~finances~~ des finances avec la  
 commission du budget de la Chambre  
 des Députés.

M. Steeg donne lecture d'un  
 rapport sur la proposition de loi, adoptée  
 par la Chambre des Députés, tendant à  
 accorder une allocation journalière  
 aux victimes civiles de la guerre.

Le rapport est adopté.

M. Lhopiteau présente un rapport  
 verbal sur la proposition de résolution  
 de M. Coen Mont et plusieurs de ses collègues  
 relative à la crise des transports par  
 chemins de fer.

6

à la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. Barbier, Lhopiteau, Gouyon, Millier-Lacroix, Cagenente et Lintilhac, la commission demande à M. Lhopiteau de limiter son rapport, comme il l'a proposé lui-même, à la seule question des chemins de fer avec un paragraphe spécial concernant le commissariat des gares.

La séance est levée à 5 heures  $\frac{1}{4}$ .

---